



Contribution de l'Association de Défense des Interêts des Résidents des Groues  
au débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest.

(Association loi 1901- enregistrée sous le numéro 24-026628 par la Préfecture des Hauts de Seine  
en date du 05/03/03 - Adresse : 1 avenue Jenny 92000 Nanterre)

La version originale de notre cahier d'acteur a été refusée par la CNDP car considérée comme trop  
courte pour être imprimé...

**L'ADIRG a la volonté de :**

**DÉFENDRE les intérêts des résidents du quartier des GROUES**

**PRÉSERVER l'identité du quartier et le bien-être des habitants.**

**INFORMER sur les projets d'urbanisation en cours, l'actualité**

**locale, l'environnement, la pollution, les transports etc ...**

**RENFORCER la solidarité entre résidents.**

**ASSURER la liaison avec les élus, les institutions et d'autres associations ayant des préoccupations  
identiques aux nôtres.**

**LIMITER les nuisances affectant notre cadre de vie.**

**Nous sommes conscients que le paysage urbain sur le quartier des Groues est en pleine mutation : l'Extension  
de La Défense, un Stade et des transports en commun améliorés et densifiés... le prolongement du RER E  
répond à un réel besoin des usagers et de progrès.**

## **LA QUESTION DU BRUIT**

Cependant, nous tenons à indiquer aux maîtres d'ouvrages et au public que le secteur des Groues est habité par de nombreuses familles  
et qu'il ne s'agit pas seulement d'une zone d'activité et de friches. Notre cadre de vie est exceptionnel, aux portes de Paris les zones  
verdoyantes, aussi calmes et pittoresques sont rares.



Selon le dossier une ou deux nouvelles gares sont envisagées dans ce secteur dont « La Folie ». C'est à dire entre 100 et 500 mètres des premiers pavillons qui jusqu'à présent lors n'étaient perturbés par aucune nuisance sonore significative (comme vous pouvez le constater sur ces 3 cartes du bruit réalisées par la Commune de Nanterre.)

Un trafic ferroviaire plus ou moins intense modifiera radicalement la vie, le quotidien des résidents de ce quartier, quelles protections, mesures et propositions sont envisagées pour ne pas dégrader notre qualité de vie et préserver notre patrimoine immobilier... Nous sommes très inquiets et une attention particulière forte devra être portée aussi durant la phase de travaux d'aménagement de ce nouveau réseau.

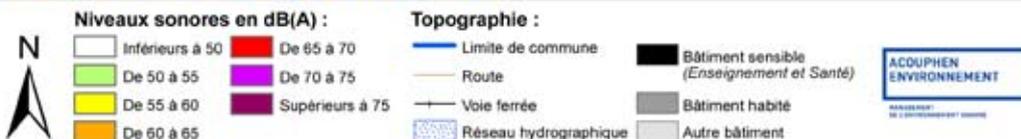
Le prolongement du RER E aura un impact très important par la réalisation de nombreuses infrastructures dans la ville de Nanterre :

- nouvelle gare en surface (contrairement aux autres nouvelles gares du projet)
- voies de retournement au droit de la cité des Provinces Françaises
- voies de garage dans le secteur des Groues
- nouvel ouvrage ferroviaire au niveau du pont de Rouen

## NANTERRE

Dalle n°10

cartographie calculée du bruit cumulé, route, fer et industries  
indicateur global : Lden (jou/soir/nuit)



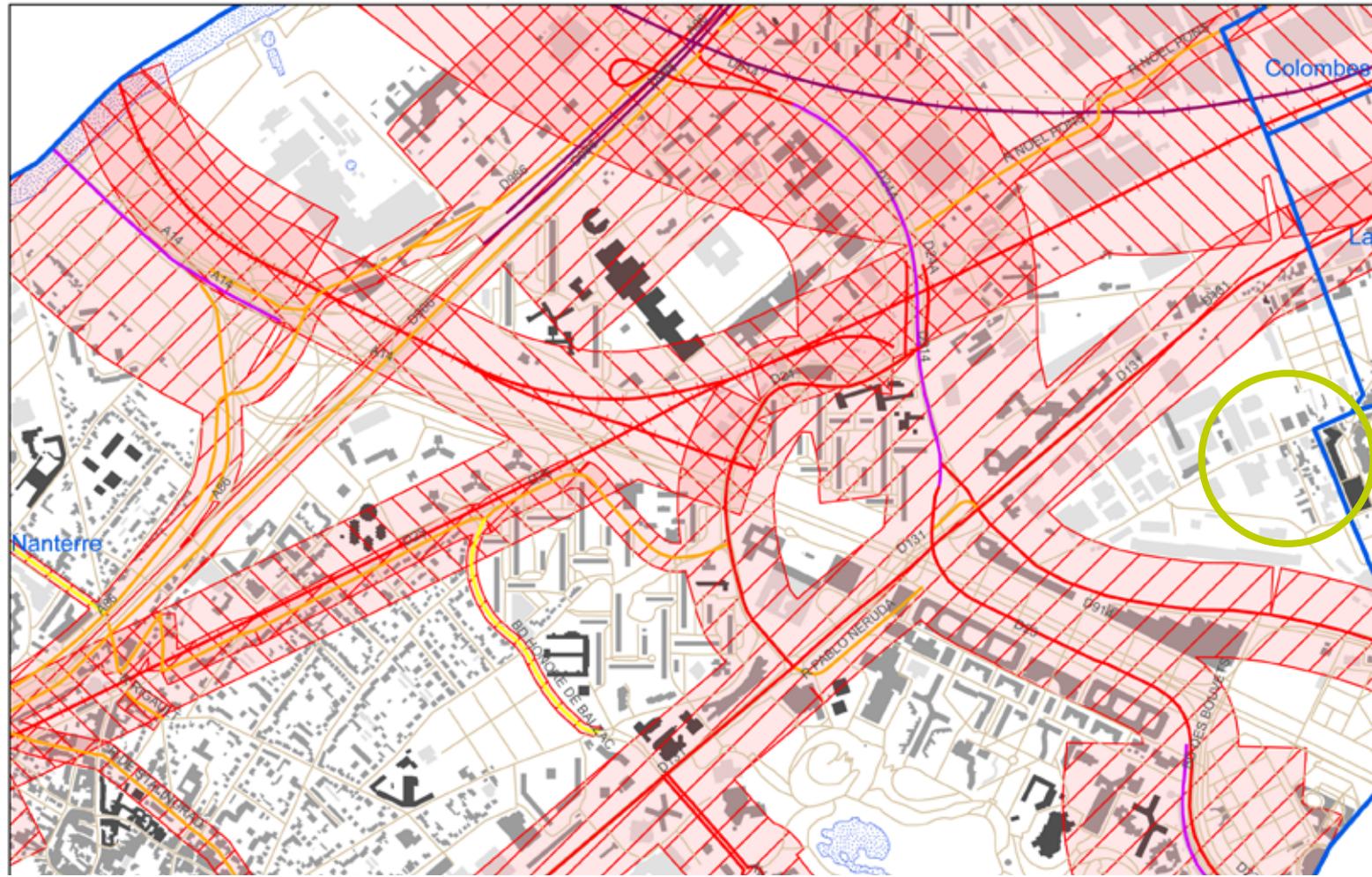
ACOUPHEN ENVIRONNEMENT - Date de réalisation : Décembre 2009  
Sources : DDE92 / CG92 / DIRIF / RFF / RATP / DGAC-DAC / STIIC / IAU ÎDF / IA 2008 - InterAtlas 2008 / BD TOPO©IGN 2008 Licences MP 2008-CINO33-220, MP 2008-CINO33-24, 2008 86784 OF 1008162  
Villes de Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison  
Format d'impression : A3 / Echelle 1 : 10000

0 100 200 300 400 500 Mètres Document non opposable - Ne peut être dissocié des éléments d'interprétation  
Carte établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE



# Cartographie des secteurs affectés par le bruit

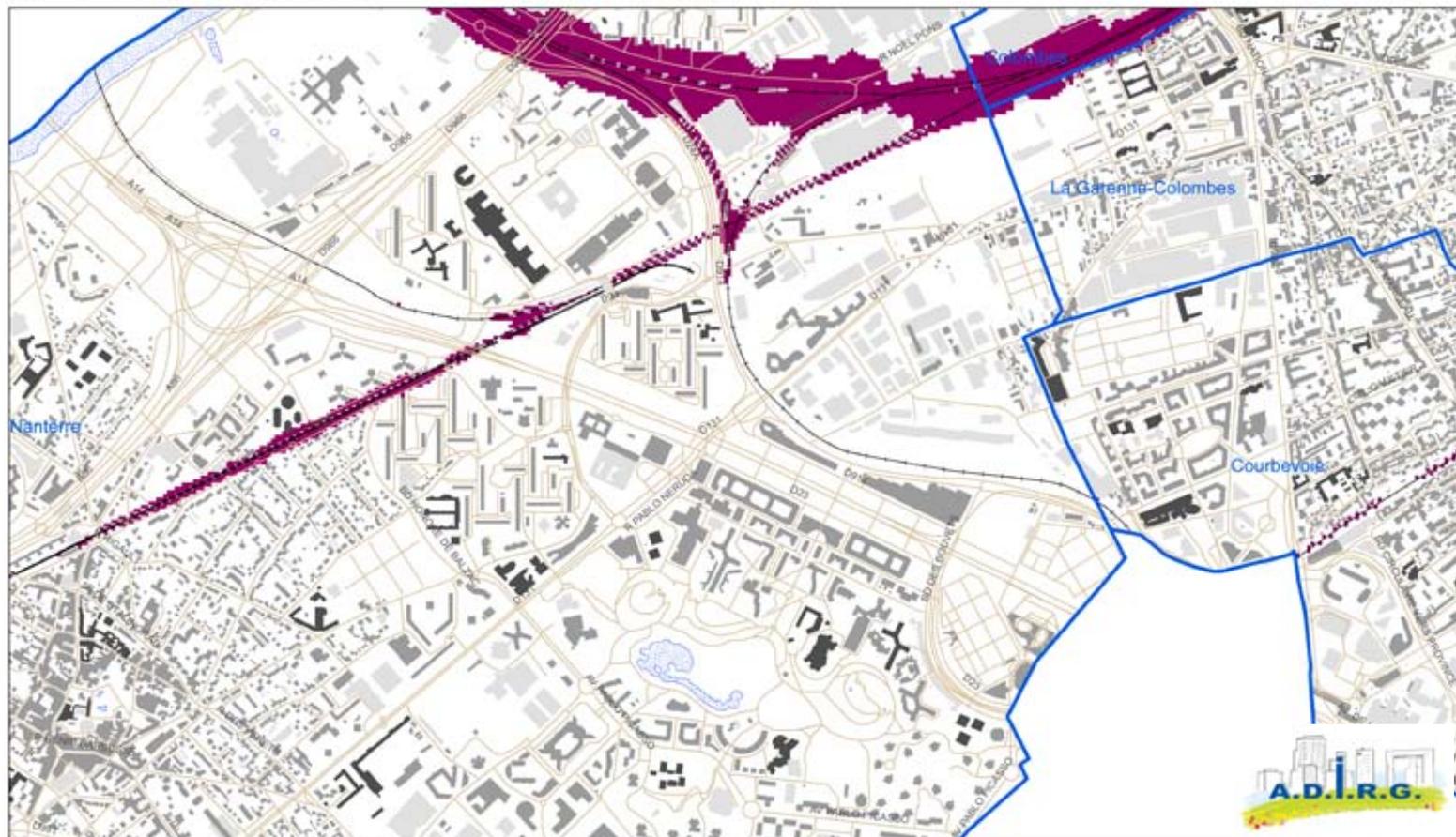
Bruit routier et ferroviaire



## Cartographie des dépassements de seuils : Bruit ferroviaire

Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit) 73 dB(A)

Dalle n°10



## UN GROS CHANTIER : L'IMPACT NOTRE CADRE DE VIE (durée, nuisance, infrastructure...)

En effet, un chantier d'une telle ampleur n'est pas sans effet sur notre environnement immédiat et là encore nous sommes très proches des zones à aménager. Les habitants de ce quartier ne souhaitent pas être la « base arrière » des chantiers et subir de plein fouet les manœuvres de bulldozers, excavatrice... multiples allées et venues...etc. Nous comptons sur l'expertise du maître d'ouvrage afin de limiter l'empreinte de ses chantiers sur la quiétude de notre milieu encore préservé.

Nous savons que les institutions sont souvent peu concernées par les abords de chantier et que le visage d'un quartier peut en être gravement atteint. Nous tenons à sensibiliser particulièrement les maîtres d'ouvrages au confort et à la propreté qui entoureront ces projets et ce dans la durée.

### PROPOSITIONS :

- Il serait souhaitable qu'une cellule spécialement dédiée aux nuisances sonores soit créée. Elle pourrait être l'interface entre les riverains et les maîtres d'ouvrage afin de régler, ajuster et limiter les éventuelles nuisances engendrées par ce projet. Ce service serait indispensable durant toute la durée des études et des travaux et particulièrement disponible. Un bureau et un numéro de téléphone pourraient être mis à disposition des riverains, associations, institutions... pour que soient entendus les doléances au fur et à mesure de l'avancement du projet.
- Le STIF et RFF devront informer les riverains régulièrement et prévoir un affichage pour que tous aient accès aux évolutions, état d'avancement et autres renseignements utiles concernant ce projet. Ne pas penser que seuls les usagers des transports sont concernés par le prolongement du RER E. Les actions sur les quais ne suffisent pas, les réunions peuvent intimider et certains n'ont pas internet mais souhaitent pourtant accéder à l'information... Multiplier les supports de communication et dévouer un interlocuteur privilégié nous paraît essentiel.
- Le projet doit se fixer des objectifs ambitieux sur la réduction des nuisances sonores par le choix de techniques les plus en pointe pour réduire les niveaux sonores sur les installations neuves et notamment :
  - le matériel roulant en sachant que les rames à étages, plus lourdes, peuvent être plus bruyantes que les rames classiques (ce point est constaté sur le RER A)
  - la configuration des voies
  - la future gare qui doit être, si possible, couverte par une structure légère...Les maîtres d'ouvrage pourront-ils nous en dire plus à ce sujet ?



### EN CONCLUSION

**Nous considérons ce projet d'intérêt général mais il ne doit pas pour autant occulter l'humain et négliger le caractère unique de chaque site existant à proximité.**